

LA VIE DES ASSOCIATIONS

Comité des fêtes

Bientôt un an que les activités du Comité ont cessé, un an sans manifestation, espérons que cette pandémie soit maîtrisée le plus rapidement possible et que la vie reprenne normalement.

L'assemblée Générale se fera cette année par correspondance.

Le Comité reste optimiste et a décidé malgré la crise Covid, d'établir un programme pour l'année 2021.

Concernant nos activités habituelles, l'Art floral, la cuisine, le yoga, la chorale, la musique, l'Anglais et la belote, elles reprendront dès que nous y serons autorisés.

Au calendrier des manifestations il est prévu :

Le 24 avril une Soirée Théâtre,

Le 5 juin, le repas de l'association (réservé aux adhérents inscrit en début d'année)

Le 21 juin fête de la musique au bourg de Nazareth

Le 16 octobre une soirée Couscous,

Le 31 décembre le réveillon de la saint Sylvestre

Si vous êtes intéressé par les propositions du Comité, ou une nouvelle activité ou manifestation à proposer, vous pouvez nous joindre au 05 55 85 98 28.

JN Rando

L'association JN RANDO informe ses adhérents et les personnes désireuses de profiter du grand air qu'une randonnée leur est proposée le mercredi 10 mars 2021 au cours du repérage d'un circuit pédestre dans le cadre des activités de randonnée (Balades en Corrèze) rendez-vous à 13h30 sur le parking de la salle des fêtes à JUGEALS-NAZARETH.

Bien évidemment, JN RANDO maintient la randonnée prévue le dimanche 14 mars à Noailles. rendez-vous à 13h30 sur le parking de la salle des fêtes à JUGEALS-NAZARETH ou 14 h à Noailles, parking de la Salle des fêtes.

NE PAS OUBLIER DE VOUS MUNIR DE MASQUES .

LA VIE DU VILLAGE

Attention aux cambriolages !



Après des vols de bijoux dans des habitations, puis dans les poulaillers, gare aux visiteurs indésirables ! Ces derniers temps, des maisons vides et à vendre ont été visitées. Nous vous demandons d'être vigilants, pour vous et vos voisins.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Mairie

Téléphone : 05 55 85 90 53

Fax : 05 55 85 58 75

Mail : mairie.jugealsnazareth@wanadoo.fr

Site : www.jugeals-nazareth.fr

Monsieur le Maire : 06 45 12 48 74

Horaires d'ouverture :

Lundi : 8h30 à 12h et 13h30 à 17h30

Mardi : 8h à 12h

Mercredi : 8h à 12h et 13h30 à 17h

Jeudi : 8h à 12h

Vendredi : 8h à 12h et 13h30 à 17h

Cantine : 05 55 85 97 96

Garderie : 05 55 85 92 60

Centre de loisirs : 06 76 15 76 59

INFORMATIONS UTILES

MAISON MÉDICALE

Médecin généraliste

Elisabeth BOUSSEYROUX-LAMAGAT

05 55 85 95 76

Médecin de garde : 15

Infirmière

Catherine CLAUZEL-RUBELLIN

06 80 02 04 00

Orthophoniste

Laurence ORRETEGUY : 06 89 07 03 97

Praticienne en psychothérapie

Claudine DELBOS : 06 14 75 54 46

Sophrologue certifiée

Christelle LAPLACE : 06 75 39 82 16

Reflexologue plantaire

Chrystele FRUCTUOSO : 06 88 59 64 65

CABINET INFIRMIÈRES

Carole NEGRET : 06 48 31 09 54

Stéphanie MARQUES : 06 83 29 95 27

ASSISTANTES MATERNELLES

Sandra RENAULT La Borie Basse

06 83 03 17 26

Jocelyne DUHIN La Brande

06 22 53 15 31

Brigitte TILLET

724, route de La Brande. 06 08 35 76 98

Assistante sociale

Valérie SEGURA : 05 19 07 83 20

Famille d'accueil personnes âgées :

Lysiana JEGAT : 05 87 43 92 90

SAMU : 15. POMPIERS : 18

GENDARMERIE : 17 ou 05 55 86 08 12

SAUR : 05 81 91 35 05

ERDF DEPANNAGE ELECTRICITE :

0 972 675 019

Trésorerie de Malemort et Beynat :

05 55 92 06 00

ACCUEIL DE LA PAROISSE

Presbytère Saint-Martin : 05 55 24 10 82

Presbytère Saint Cernin : 05 55 24 07 70

LE BULLETIN MUNICIPAL DE JUGEALS-NAZARETH

Mars 2021



Le mot du Maire, Gérard BAGNOL



A l'instant où je rédige cet édit, nous avons la chance de bénéficier de conditions météo qui nous redonnent un peu de baume au cœur. La période de pluie incessante qui est venue s'ajouter à la situation sanitaire et son lot de restrictions individuelles fut quelque peu déprimante. Ces fortes intempéries ont pas mal dégradé nos chemins, les agents techniques sont à l'œuvre pour réparer cela.

L'arrivée de ces belles journées de printemps va très certainement être favorable aux travaux de nettoyage, jardinage, tonte, tronçonnage, etc... J'en profite pour vous rappeler quelques règles de bonne conduite à ce sujet.

Vous avez pu voir que notre département, plutôt rural, n'échappe pas à la pollution aux particules fines, plus que jamais, le brûlage des déchets verts est interdit toute l'année. Plusieurs solutions s'offrent à nous, nous pouvons faire du compost et nous avons la chance de disposer d'une déchèterie gratuite à Montplaisir.

Pour le respect du voisinage et la pollution sonore, vous êtes priés de respecter les horaires des arrêtés préfectoraux d'utilisation de tous les engins à moteur. Ils sont les suivants : en semaine, de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 15 h à 19h, puis pour les dimanches et jours fériés, seulement le matin de 10h à 12h.

Dernier rappel avant amendes pouvant atteindre 1500 € : le respect du tri aux points de collectes des colonnes semi enterrées et aériennes. Ne pas abandonner de déchets ou objets encombrants qui sont à destination de la déchèterie, ne pas laisser de sacs pleins de bouteilles en verre au pied des colonnes. Conjointement avec le SIRTOM et mes pouvoirs de police, nous réfléchissons à des solutions de surveillance qui permettront de verbaliser les contrevenants. Il n'y a aucune raison que la quasi-totalité de nos administrés respectueux supportent les incivilités d'un petit nombre d'irréductibles !! Il en va de même pour le respect du tri des déchets dans nos cimetières. Vous disposez de trois poubelles de type mobilier urbain pour jeter les petits déchets, elles sont installées : au monument aux morts, à la chapelle et au city stade. Vous êtes priés de les utiliser pour la propreté de notre village et aussi pour que cet investissement ne soit pas inutile ! Les propriétaires de chiens sont priés de ne pas les laisser divaguer pour la sécurité de tous, aussi bien routière que pour les promeneurs avec les risques de morsures. Naturellement le respect des rues et de nos espaces verts doit être de mise lors de la promenade des animaux.

Autre sujet concernant l'environnement : je vous recommande de **faire preuve de civilité concernant, la propreté, le débroussaillage et un minimum de bon sens pour éviter toutes pollutions visuelles, mais pas seulement, certains dépôts peuvent aussi polluer le sol. Cela vous concerne tous ;** maisons individuelles, artisans, commerces, fermes. Le stockage de ferraille (carcasses de véhicules en tous genres), de plastiques, de pneumatiques, de certains gravas peuvent être très désagréables pour les riverains, la pollution mais aussi pour l'image de notre joli village !

Pour terminer sur ces rappels aux bonnes conduites essentiels, je vous demande de **respecter les limitations de vitesse pour la sécurité de tous, notamment de nos enfants !** Nous continuons à investir dans des aménagements de sécurité, mais sans une prise de conscience et le bon sens de chacun, ça ne suffira pas.

Désolé que mon édit soit exclusivement composé de rappels de bonne conduite. Je me suis permis ces écrits car certains d'entre vous me font part à juste titre de leur désespoir de voir notre village dénaturé par toutes ces incivilités commises par un petit nombre de nos administrés.

Le Maire, Gérard BAGNOL